

SEANCE DU 20 Janvier 2020

.....

L'an deux mille dix-neuf le 20 Janvier le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

PRESENTS : MM BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, GAUTRY Jean-Yves, LECOINTRE Christian, PERCEAU Alain, MOINE Serge, GIROUARD Germain, LANDRY Laurent
ABSENT : TALBOT Franck pouvoir à MOINE Serge
SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Daniel BOTTON

DATE DE CONVOCATION : le 14 Janvier 2020

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 21 février 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu, pas d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il précise que le compte rendu est affiché à l'extérieur de la mairie et est en ligne sur le site de la mairie.

DEL/CM 2020-01 – AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE SMACL « sinistre du 14/04/2019 »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'encaisser le chèque de la Compagnie SMACL Assurances pour un montant de 1 124.64 € en dédommagement du sinistre sur des panneaux signalétiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Valide l'encaissement du chèque de la compagnie SMACL Assurances pour un montant de 1 124.64 €.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

DEL/CM 2020-02 – PREPARATION D'UN NOUVEAU BAIL AVEC LE CREN

Monsieur le Maire explique que la commune de Marnes, propriétaire des parcelles ZD39, ZD41, ZD42, ZD74, ZC55 et ZR22 ayant un intérêt environnemental d'une superficie totale de 9.3451 ha, en a confié la gestion au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN PC) par bail emphytéotique sous la forme administrative pour une durée de 30 ans à compter du 01/01/2010.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le CREN PC devient le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine (CEN NA) dans le cadre d'une fusion-absorption avec les Conservatoires d'Espaces Naturels du Limousin et d'Aquitaine. Les modalités et moyens d'intervention, notamment la présence des antennes départementales et des chargés de mission territoriaux référents, sont préservés.

Cette évolution rend nécessaire la signature d'un nouveau bail emphytéotique sous la forme administrative au nom de la nouvelle structure CEN NA afin que les actions de gestion et de valorisation portées par le Conservatoire puissent perdurer.

Aussi il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver** le principe de poursuite du bail emphytéotique en la forme administrative énoncée ci-dessus avec la nouvelle structure CEN NA, selon des conditions identiques au bail initial selon la durée restant à courir.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

POINT SUR PROJETS EOLIENS ET PHOTOVOLTAIQUES

M. le maire rappelle que les sociétés RP-GLOBAL et ENERTRAG ont sollicité la commune en vue d'effectuer des études pour des champs éoliens. Par de précédentes délibérations, le Conseil a donné son accord à ces études. Celles-ci sont en cours.

Le Conseil confirme sa position d'attente, étant entendu qu'il ne pourra se prononcer sur le fond qu'au vu de ces études. Il en sera de même concernant d'éventuels champs photovoltaïques.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les conseillers demandent à pouvoir consulter les factures d'électricité relatives aux différents compteurs de la commune. Celles-ci sont disponibles au secrétariat.

Vu pour être affiché : le **21 février 2020**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire,

Le Maire,